

Bulletin d'adhésion



Valorisons ensemble les patrimoines de notre région

Associations, collectivités locales, établissements publics, entreprises, professionnels du patrimoine, passionnés,...

CIVILITÉ :
NOM :
PRÉNOM :
FONCTION :
.....
NOM DE LA STRUCTURE (si adhésion personne morale) :
.....
.....
ADRESSE :
.....
TEL :
MEL :
SITE INTERNET :

- ADHÉSION PERSONNE MORALE
 ADHÉSION INDIVIDUELLE

désire adhérer à Patrimoine Aurhalpin et vous prie de trouver ci-joint sa cotisation annuelle 2018 (45 euros) par chèque à l'ordre de Patrimoine Aurhalpin.

DATE : .../.../...
SIGNATURE :

Patrimoine Aurhalpin est une association loi 1901, fondée en 1983 par Régis Neyret. Son but est de mettre en réseau les acteurs du patrimoine de la région Auvergne-Rhône-Alpes afin de favoriser la mise en valeur des richesses de notre région.

JOURNÉE D'ÉTUDE
PRIX AURHALPINS
COURRIER DU PATRIMOINE
PUBLICATIONS
PIQUE-NIQUE PATRIMONIAL
CENTRE DE RESSOURCES
AGENDA
JOURNÉE D'INFORMATION
CONFÉRENCES
COMMISSIONS THÉMATIQUES

Patrimoine Aurhalpin
Fort de Vaise
27 boulevard Antoine de
Saint-Exupéry
69009 Lyon
contact@patrimoineaurhalpin.org
www.patrimoineaurhalpin.org
04 72 41 94 47

Retrouvez-nous aussi sur
Facebook et Twitter !



Organisée par :



Journée d'information

Lumière et patrimoine : environnement, innovations, valorisation

Judi 14 décembre 2017
au siège d'EDF en
Auvergne-Rhône-Alpes
196 avenue Thiers
69006 - Lyon

à proximité de la gare de La Part-Dieu
Bus : C3 (arrêt Thiers-Lafayette)
Tramways : T1 et T4 (arrêt Thiers Lafayette)



Avec le concours de :



Ces journées sont destinées à renseigner les élus, personnels des collectivités territoriales, acteurs du patrimoine, nouveaux professionnels, bénévoles associatifs, particuliers, pour les accompagner dans la conduite de leurs projets.

Lumière et patrimoine : environnement, innovations, valorisation

PROGRAMME

Journée animée par Agnès Chappelet, directrice de la communication - Délégation régionale EDF en Auvergne-Rhône-Alpes

09 h : Accueil - café

09 h 45 Introduction : Eddie Gilles-Di Pierno, président de Patrimoine Aurhalpin

Maîtrise de l'énergie : performances et innovations

10 h **Plan Lumière, le paysage nocturne dans la Ville de Lyon**
Thierry Marsick, directeur - Direction de l'éclairage public, Ville de Lyon

10 h 45 **Cluster Lumière : présentation, innovation et projet Lumen**
Patrick Clert-Girard, délégué général - Cluster Lumière Auvergne-Rhône-Alpes

Prise en compte de l'environnement

11 h 15 **Présentation de l'Association Française de l'Eclairage : ses missions et ses actions**
Christophe Rintz, trésorier - Association Française de l'Eclairage (AFE)

11 h 45 **L'impact de la lumière artificielle sur la biodiversité**
Alain Mourlevat, correspondant Haute-Loire - Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN)

12 h 15 **Questions et débat**

12 h 30 : déjeuner (compris dans la participation aux frais)

Respect du matériau

14 h **Mise en lumière du patrimoine et des oeuvres d'art**
William Sanial, ingénieur-chercheur «photogiste» - Lumière et Couleur consultant

14 h 45 **Présentation du livret « Mise en lumière éco-responsable du patrimoine bâti et naturel »**

Esthétique et artistique

15 h 15 **La mise en lumière de la Vallée des usines à Thiers, Prix Lumière 2010**
Ville de Thiers

15 h 45 **La Fête des Lumières à Lyon**
Jean-François Zurawik, directeur de la Fête des Lumières

16 h 15 **Patrimoine historique, paysager et industriel : lumière innovante, collaborative et artistique**
Huguette Annas, urbaniste lumière et architecte DPLG

16 h 45 **Débat**

17 h **Fin de la journée**

BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer avant le
08 décembre 2017



Patrimoine Aurhalpin
Fort de Vaise
27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry
69009 Lyon

MME, M. :

FONCTION, MANDAT, TITRE :

ASSOCIATION, ORGANISME, COMMUNE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

ACCOMPAGNÉ(E) DE PERSONNE(S)

MME, M. :

MME, M. :

PARTICIPATION AUX FRAIS :

Adhérent de Patrimoine Aurhalpin à jour de cotisation	1ère personne	45,00€
	personne(s) suivante(s)	35,00€
Non adhérent	1ère personne	55,00€
	personne(s) suivante(s)	45,00€

Soit 1 inscription à 45,00€ ou 55,00€	=€
Soit inscription(s) à 35,00€ ou 45,00€	=€
TOTAL	=€

Désire recevoir un reçu : oui non

Inscription obligatoire, enregistrée à la réception du règlement par chèque à l'ordre de Patrimoine Aurhalpin, par [Helloasso](#) ou par mandat administratif.